

Discours de la députation des administrateurs du district de l'égalité, qui expriment leur indignation contre les conspirateurs et félicitent la Convention pour son énergie, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation des administrateurs du district de l'égalité, qui expriment leur indignation contre les conspirateurs et félicitent la Convention pour son énergie, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 92-93;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20260_t1_0092_0000_11

Fichier pdf généré le 23/01/2023



pour y partager les travaux et les dangers de leurs frères; ils l'invitent à rester à son poste (1).

Et nous aussi, nous sommes républicains, car notre devise a toujours été de vivre libres ou mourir. Une compagnie de canonniers armés et équipés, que nous avons formée, gémit de ne pas partager les dangers et les lauriers de nos frères aux frontières.

Nous vous conjurons donc de nous accorder la faveur d'y voler; et là, nous vous promettons, non de mourir, mais de vaincre, et nous tiendrons notre parole.

Restez à votre poste, braves Montagnards, car malgré tous nos efforts, s'ils n'étoient pas secondés de votre sagesse, de votre courage et de votre énergie, nous n'aurions d'autre ressource que de périr sans gloire (2).

La mention honorable, l'insertion au bulletin et le renvoi au ministre de la guerre sont décrétés.

42

Les sans-culottes de la commune d'Amboise adhèrent avec transport aux mesures adoptées par la Convention nationale et notamment au décret du 23 ventôse; ils l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Amboise, 28 vent. II]. (4).

« Citoyens représentans,

Encore une conspiration de découverte contre la liberté; encore un pas fait vers l'achèvement de notre révolution. Tel est le fruit d'une expérience de quatre ans, que nous ne devons envisager que la chose publique et nullement nous attacher aux hommes.

Un tyran, sous un masque hypocrite, après nous avoir endormi dans une profonde sécurité, a pensé nous redonner des fers plus pesants que les premiers. Des mandataires infidèles, sous le prétexte de notre intérêt ont voulu déchirer leur patrie. Une nouvelle espèce d'ennemis se présente : les intrigants sous le masque du patriotisme ont cherché à armer les frères contre les frères. Semblables à ces hommes qui, cachés pendant la bataille n'en sont que plus avides à dépouiller les victimes du fléau de la guerre. ils ont voulu mettre la torche et le poignard à la main d'une foule d'esclaves qui, leur devant la liberté, auraient égorgé les sentinelles et les dépositaires de notre loi, et à l'arche qui renferme les tables sur lesquelles sont gravés en caractères ineffaçables, notre droit à une imprescriptible liberté, substituer leur caprice.

Qu'ils sont insensés! Ils ne savent donc pas que le génie de la liberté qui nous a fait déjouer tant de complots, leur prépare le même sort qu'ont subi tous les conspirateurs. Votre comité de salut public et de sûreté générale, en dévoilant ce nouveau complot, n'ont fait qu'acquérir de nouveaux droits à la reconnaissance nationale, et nous ne pouvons qu'adhérer aux mesures sages et vigoureuses qu'ils vous ont proposées et que vous avez adoptées par votre décret du 23 de ce mois.

Législateurs, restez fermes à votre poste; maintenez le gouvernement révolutionnaire; dans son exécution réside le salut de la patrie, tout mouvement contre ce gouvernement, contre la représentation nationale, contre les amis constants de la liberté est une conspiration.

Calmelas (?) père, Sanche le j° (secrét.).

43

Les administrateurs du district de l'Egalité sont admis à la barre; ils expriment leur indignation contre les conspirateurs, et rendent grâces à la Convention nationale de l'énergie qu'elle vient de développer dans ce moment de crise pour la liberté. Restez inébranlables à votre poste, s'écrie l'orateur; maintenez plus que jamais la terreur à l'ordre du jour; que la hache de la loi s'abatte, se relève, et retombe sans cesse, jusqu'à ce que le dernier des traîtres soit frappé (1).

Les honneurs de la séance sont accordés ainsi que la mention honorable et l'insertion au bulletin.

L'ORATEUR de la députation (2),

« Législateurs,

Grâce vous soit rendue pour la surveillance active que vous mettez à veiller sur les destinées du peuple français et à écarter du berceau de la Liberté les monstres qui feignant de la caresser, veulent l'étouffer. Le grand jour commence à luire, le masque de l'hypocrisie va tomber de la figure de tous les faux patriotes. Les intrigans vont être connus, et le peuple français revenu de l'espèce de fanatisme dans lequel l'avoit fait tomber sa trop grande confiance, instruit par l'expérience va enfin savoir que l'homme qui n'est pas vertueux n'est pas digne de sa confiance. Vous venez de la dire cette grande vérité trop longtemps méconnue, en mettant à l'ordre du jour la vertu et la liberté.

Oui, la vertu et la probité doivent être à l'ordre du jour, sans elles point de République durable. Périssent tous ceux qui par corruption tendent à faire rentrer le peuple français dans la servitude. Périssent sur le champ tous ceux qui comme les conspirateurs qui avoient médité le massacre de la Représentation nationale, affectent des vertus qu'ils n'ont pas, l'homme qui est vicieux dans le particulier et qui prêche la vertu en public, ne peut être Républicain. Dans une révolution tout hypocrite est un conspirateur.

⁽¹⁾ P.V., XXXIV, 41. Bin, 6 germ.; M.U., XXXVIII,

⁽²⁾ Bⁱⁿ, 14 germ.; Audit. nat., n° 559.
(3) P.V., XXXIV, 41. J. Sablier, n° 1214.
(4) C 299, pl. 1046, p. 3.

⁽¹⁾ P.V., XXXIV, 41. Bin, 2 germ. (supplt) et 4

⁽²⁾ Sans doute Soufrin, agent nat., signataire de l'adresse.

Législateurs, que la terreur soit plus que jamais à l'ordre du jour, que la hache de la Loi s'abatte, se relève et retombe sans cesse jusqu'à ce que le dernier des traîtres soit frappé (1).

Le général Desprez-Crassier présente une pétition aux fins d'obtenir sa liberté (2).

La Convention nationale en ordonne le renvoi à son comité de salut public (3).

45

Les membres de la société populaire de Morestel, district de la Tour-du-Pin, département de l'Isère, s'expriment avec une énergie qui n'appartient qu'aux vrais amis de la liberté: ils annoncent à la Convention que le lendemain du décret sur l'emprunt volontaire, 2600 liv. furent portées à la caisse du district; qu'un pont abattu et nécessaire au passage des défenseurs de la patrie a été rebâti en dix jours par les sans-culottes de la commune, et que deux cavaliers montés, armés et équipés par la société viennent de voler aux frontières. Le duplicata du récépissé de l'emprunt volontaire est joint à l'adresse. Législateurs, disent ces patriotes, restez à votre poste, continuez de nous donner l'exemple du courage et des vertus: c'est vous seuls qui avez jetté les fondemens de la République, qu'il appartient d'en poser le faîte: les Franais ne doivent se reposer que lorsqu'il n'y aura dans l'univers d'autre trône que celui de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) C 298, pl. 1032, p. 20.

(2) Il avait été mis en arrestation à Bayonne, par ordre des repr. à l'A. des Pyrénées-Occident. Pinet et Monestier (voir Aulard, Recueil des Actes..., VII, 577; IX, 228). Les repr. s'en expliquent au C. de S.P. le 1er nivôse, en ces termes:

« Vous nous dites que nous sommes tombés dans une faute grave, que nous avons été contre le gou-vernement et contre la Convention nationale en destituant un général qu'ils avaient élevé à ce grade; vous ajoutez que nous avions le droit de provoquer sa destitution, mais non de l'ordonner. S'il était possible, citoyens collègues, que nous eussions été contre la Convention et le gouvernement, ce serait assurément en nous écartant de nos propres principes et de la règle de conduite que nous nous sommes prescrite. D'abord la Convention ne trouvera jamais en nous que respect, obéissance et dévouement absolu; ensuite nous sommes, autant que vous puissiez l'être, convaincus qu'il faut un gouvernement, qu'il faut que tout soit soumis à ce gouvernement, sans quoi le bouleversement et l'anarchie prendraient la place de l'ordre et de l'harmonie nécessaires pour faire rouler la machine politique. Tels sont nos principes, et nous vous avouons que nous ne croyons pas nous en

vous avouons que nous ne croyons pas nous en être encore écartés. (Aulard, Recueil des Actes..., IX, 569). Voir aussi F⁷ 4670, doss. 2.

(3) P.V., XXXIV, 41. Minute signée Peyssard (C 296, pl. 1003, p. 13). Mess. soir, n° 582.

(4) P.V., XXXIV, 42. Bⁱⁿ, 3 germ. (1° suppl¹) et 4 germ.; J. Univ., n° 1583; M.U., XXXVIII, 45; Ann. patr. n° 446; Audit. nat. n° 549.

[Morestel, 8 vent. II] (1).

« Représentants,

Une société d'amis de la Liberté, de l'Egalité s'est établie dans une commune dont 800 individus forment la population. Sa naissance date de la nouvelle ère républicaine. Les sans-culottes qui l'ont formée n'ont pu jusqu'alors que la désirer. Son enfance ne fut que d'un jour. Dès le second elle fut dans sa force. Connoissez le bien qu'elle a fait.

Achever de détruire jusqu'au germe du fanatisme, faire triompher la Raison, chérir les loix de la Nature en un mot faire de tous ceux qui l'environnent de francs républicains. C'étoit là son but. Ce fut bientôt son ouvrage.

Un décret appelle un emprunt! nous entendons la voix de la Patrie... le lendemain 2600 livres sont portées à la caisse du district.

On apprend qu'un pont est abattu! il est nécessaire pour le passage des défenseurs de la Patrie... Nous fermons le Temple et courons à l'atelier. Nos bras s'agitent sous la pioche, la hache et le marteau: en dix jours nous avons créé le pont des Sans-Culottes.

On parle de cavaliers jacobins! Nos cœurs s'enflamment. Nous appelons le courage: Deux braves citoyens se présentent, nous les serrons dans nos bras. Les montrer, les armer, les équiper est l'ouvrage de peu de jours. Ils partent: Allez, leur disons-nous, portez en notre nom la mort à tous les tyrans, à tous les ennemis de la Liberté. Et si vous revenez que ce ne soit que vainqueurs.

Il faut du salpètre! Nous offrons nos bras à la municipalité. Un atelier se forme; la fouille des terres est commencée. Courage, disons-nous, nous créons peut-être la foudre qui doit écraser Pitt l'ennemi du genre humain. Chaque coup que nous frappons nous semble avancer l'édifice de

Citoyens, nous parlerons peu, mais nous agirons et vous, nos régénérateurs, continuez de nous donner l'exemple du courage, des vertus. Restez à votre poste. C'est vous qui avez jeté les fondements de la République, C'est à vous seuls qu'il appartient d'en poser le faîte.

Ni paix, ni trêve aux tyrans; nous applaudissons à votre énergique résolution. Les François ne doivent se reposer que lorsqu'il n'y aura dans l'univers d'autre trône que celui de la Liberté. Vive la République.»

SICARD (présid.), MUHOUD (secrét.), SALOMON (secrét.).

46

Le citoyen Gase, notaire de la commune de Laverdière, fait don à la patrie de la finance de son office pour les frais de la guerre. Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) C 299, pl. 1046, p. 1, 2.
(2) P.V., XXXIV, 42. Bin, 8 germ. (2e supplt).